



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE DE PRÉSENTATION

Établie au titre de l'article L. 123-19-1 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : Schéma départemental de gestion cynégétique en Loir-et-Cher (SDGC) 2024-2030

Pièce associée : Projet de 4^e SDGC ; Projet d'arrêté préfectoral approuvant le SDGC

Contexte :

Le Code de l'environnement (articles L.425-1 et suivants) prévoit qu'un SDGC soit mis en place dans chaque département. Ce document est élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en concertation avec les acteurs du monde rural et forestier, notamment la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. Il est approuvé par arrêté préfectoral pour une période de 6 ans.

Objectif :

Créé par la loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000, le SDGC est un document de cadrage de l'activité cynégétique qui s'impose aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse dans le département.

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement :

- Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse ;
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- Les dispositions de surveillance et de prévention des dangers sanitaires.

Le troisième SDGC de Loir-et-Cher expirera le 31 mai 2024. Le projet d'arrêté préfectoral approuvant le quatrième SDGC est soumis à la consultation du public. Ce SDGC sera applicable du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2030.

Le projet de schéma a été soumis à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui s'est réunie le 20 mars 2024.

Modalités de consultation :

Le projet d'arrêté préfectoral et le projet de SDGC sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher. Ces deux documents seront également consultables à la direction départementale des territoires aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les observations sur le projet d'arrêté préfectoral et le projet de SDGC peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :
*Direction départementale des territoires
Service eau et biodiversité
31 mail Pierre Charlot 41000 – BLOIS*

Début de la consultation : 22 mars 2024

Fin de la consultation : 11 avril 2024